

### 36 - Education - Subventions à des classes de découverte

**M. FOUSSERET, Maire, Rapporteur** : Les enfants scolarisés dans les écoles de Besançon participent à des classes de découverte ; les écoles organisent ces sorties en fonction des axes pédagogiques développés dans le projet d'école.

Dans ce cadre, la Ville apporte une contribution financière aux écoles afin de diminuer la part restant à charge des familles et permettre ainsi à tous les enfants de participer à ces sorties. Elle accorde pour les séjours en classe transplantée ou classe de découverte une subvention de 9 € par jour et par enfant. Une aide complémentaire peut être apportée aux familles en fonction de leurs revenus.

Les autres financements possibles proviennent du Département du Doubs, des coopératives scolaires et des participations des familles.

A ce jour, concernant l'année scolaire 2014-2015, la Ville a apporté une aide financière pour 19 projets qui ont concerné 806 élèves.

En conséquence le Conseil Municipal est invité à accorder le versement des subventions suivantes :

#### Séjours en classe de découverte

- Ecole Champagne : 3 sorties ski pour 58 élèves répartis en 2 classes de CE2 et 1 classe de CM1. Subvention proposée : 600 € (forfait de 200 € par classe)
- Ecole Dürer : 2 sorties ski pour 89 élèves répartis en 1 classe de CE2-CM1, 2 classes de CM1 et 1 classe de CM2. Subvention proposée : 800 € (forfait de 200 € par classe)
- Ecole Ile de France : 3 sorties de ski pour 60 élèves répartis en 3 classes de CM1. Subvention proposée : 600 € (forfait de 200 € par classe).

En cas d'accord, la somme totale de 2 000 € sera prélevée sur la ligne 65.255/6574 CS 21100 et sera reversée aux coopératives et organismes concernés par ces projets.

#### Proposition

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur l'attribution de ces subventions.

**«M. Laurent CROIZIER** : Juste une petite question, vous avez précisé que l'on avait une commission jeudi avec M. DAHOUI et s'il ne veut pas que l'on fasse un travail bâclé et torché, ce serait bien que l'on puisse avoir les documents suffisamment tôt puisqu'on a encore aucun document. Et j'aurais bien aimé discuter avec lui de ces subventions à des classes de découverte lors du dernier Conseil d'Agglomération, malheureusement j'ai souvent une chaise vide à côté de moi.

**M. LE MAIRE** : Simplement, les documents, oui c'est sûr que si on pouvait les donner pas trop tard, ce ne serait pas mal. Ça, là-dessus il est d'accord. On voit l'enthousiasme...

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Il n'y en a pas».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 4, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter la proposition du Rapporteur.

M. DAHOUI n'a pas pris part au vote.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 53

Contre : 0

Abstention : 0

*Récépissé préfectoral du 11 mars 2016.*